

Par décret exécutif du 27 Joumada Ethania 1415 correspondant au 1er décembre 1994, M. Hacène Ould Madi est nommé sous-directeur des moyens et de la formation au ministère de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative.

Par décret exécutif du 27 Joumada Ethania 1415 correspondant au 1er décembre 1994, M. Ramdane Hadiouche est nommé sous-directeur du budget et de l'analyse au ministère de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative.

Par décret exécutif du 27 Joumada Ethania 1415 correspondant au 1er décembre 1994, M. Smaïn Ghessoul est nommé sous-directeur de l'exploitation et des réseaux au ministère de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative.

Par décret exécutif du 27 Joumada Ethania 1415 correspondant au 1er décembre 1994, M. Sebti Kissoum est nommé sous-directeur des affaires générales au ministère de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative.



Décret exécutif du 27 Joumada Ethania 1415 correspondant au 1er décembre 1994 mettant fin aux fonctions du directeur général de la concurrence et des prix à l'ex-ministère de l'économie.

Par décret exécutif du 27 Joumada Ethania 1415 correspondant au 1er décembre 1994, il est mis fin aux fonctions de directeur général de la concurrence et des prix à l'ex-ministère de l'économie, exercées par M. Abdelkrim Harchaoui, appelé à exercer une autre fonction.



Décret exécutif du 27 Joumada Ethania 1415 correspondant au 1er décembre 1994 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur au ministère de la communication.

Par décret exécutif du 27 Joumada Ethania 1415 correspondant au 1er décembre 1994, il est mis fin, à compter du 1er août 1994, aux fonctions d'inspecteur au ministère de la communication, exercées par M. Miloud Selmane, appelé à exercer une autre fonction.

Décrets présidentiels du 15 Rabie Ethani 1414 correspondant au 1er octobre 1993 portant nomination d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire (rectificatif).

JO n° 71 du 18 Joumada El Oula 1414 correspondant au 3 novembre 1993

Page 8, 1ère colonne, 31ème ligne.

Au lieu de :

..... 16 octobre 1993

Lire :

..... 16 septembre 1993.

(Le reste sans changement).



Décret présidentiel du 19 Rabie Ethani 1415 correspondant au 25 septembre 1994 portant changement de noms (rectificatif).

JO n° 68 du 18 Joumada El Oula 1415 correspondant au 23 octobre 1994

Page 19, 1ère colonne, 4ème ligne :

Au lieu de :

..... le 7 septembre

Lire :

..... 7 septembre 1966.

(Le reste sans changement).

Page 19, 2ème colonne, 32ème ligne :

Au lieu de :

El-Hadj Hicham,

El-Hadj Lakhdar

Lire :

El-Hadj Ahmed Hicham,

El-Hadj Ahmed Lakhdar.

(Le reste sans changement).

Page 20, 1ère colonne, 14ème ligne :

Au lieu de :

9 octobre à Selmane

Lire :

9 octobre 1988 à Messaad.

(Le reste sans changement).